

LA MAISON-DIEU

N° 155

LA CONSTITUTION LITURGIQUE DE SA PRÉPARATION A SA MISE EN APPLICATION

I

SOMMAIRE

P. JOUNEL	Genèse et théologie de la Constitution Sacrosanctum Concilium	7
	Les étapes préparatoires du schéma de la Constitution sur la liturgie	31
	Abréviations utilisées dans les notes	54
	La Constitution sur la liturgie	
	Texte officiel, traduction française et notes	55
	Préambule (art. 1-4)	56
	CHAPITRE PREMIER. PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LA RESTAURATION ET LE PROGRÈS DE LA LITURGIE	64
	I. <i>Nature de la liturgie, et son importance dans la vie de l'Église</i> (art. 5-13)	64
	II. <i>Recherche de la formation liturgique et de la participation active</i> (art. 14-20)	90
	III. <i>La restauration de la liturgie</i> (art. 21-40)	100
	A. Normes générales (art. 22-25)	102

B. Normes tirées du caractère de la liturgie en tant qu'action hiérarchique et communautaire (art. 26-32)	108
C. Normes tirées de la nature didactique et pastorale de la liturgie (art. 33-36).....	116
D. Normes pour adapter la liturgie au tempérament et aux conditions des différents peuples (art. 37-40)	132
IV. <i>Développement de la vie liturgique dans le diocèse et la paroisse</i> (art. 41-42)	142
V. <i>Développement de la pastorale liturgique</i> (art. 43-46).....	144

SOMMAIRE

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100
101	101
102	102
103	103
104	104
105	105
106	106
107	107
108	108
109	109
110	110
111	111
112	112
113	113
114	114
115	115
116	116
117	117
118	118
119	119
120	120
121	121
122	122
123	123
124	124
125	125
126	126
127	127
128	128
129	129
130	130
131	131
132	132
133	133
134	134
135	135
136	136
137	137
138	138
139	139
140	140
141	141
142	142
143	143
144	144
145	145
146	146
147	147
148	148
149	149
150	150
151	151
152	152
153	153
154	154
155	155
156	156
157	157
158	158
159	159
160	160
161	161
162	162
163	163
164	164
165	165
166	166
167	167
168	168
169	169
170	170
171	171
172	172
173	173
174	174
175	175
176	176
177	177
178	178
179	179
180	180
181	181
182	182
183	183
184	184
185	185
186	186
187	187
188	188
189	189
190	190
191	191
192	192
193	193
194	194
195	195
196	196
197	197
198	198
199	199
200	200

APRÈS la promulgation de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (4 décembre 1963), La Maison-Dieu lui avait consacré deux cahiers (76 et 77) contenant l'un, le texte et sa traduction française accompagnés d'abondantes notes, l'autre de riches commentaires.

Vingt ans ont passé. De divers côtés, des commémorations marquent cet anniversaire, permettant de considérer le chemin parcouru, donnant aussi l'occasion de mieux cerner les obstacles qui ont rendu parfois le parcours difficile, et d'entrevoir d'autres étapes pour les années qui viennent.

Voici une présentation nouvelle de la Constitution sur la liturgie qui ne fait pas, croyons-nous, double emploi avec le cahier 76. Celui-ci restera toujours utile à consulter, en particulier pour les annotations et références bibliographiques qui ne sont pas reprises ici : les travaux liturgiques, les éditions de textes, les commentaires ont été trop nombreux depuis vingt ans pour une mise à jour sérieuse dans des limites acceptables. Il a paru préférable d'offrir un instrument de travail d'un autre ordre qu'il n'était pas possible de livrer il y a vingt ans.

En présentant les principes généraux de la Constitution, Mgr Jenny, qui fut l'un de ses artisans et membre de la Commission conciliaire, écrivait : « Il serait très instructif — mais il paraît que le secret couvrira longtemps encore cette obscure gestation — de mettre en parallèle, d'une part les premiers feuillets où, devant les membres de la Commission préparatoire, le 12 novembre 1960, était présenté le projet sommaire qui s'inspirait des réponses épiscopales à l'enquête préalable, et d'autre part la "Constitution" solennellement promulguée par le pape Paul VI le 4 décembre 1963, "sur la Sainte Liturgie". Il serait très utile de montrer la série des transformations successives subies par les textes tout primitifs. » (LMD, 76, p. 19).

Le secret n'aura pas été maintenu très longtemps, grâce à la publication monumentale par l'Imprimerie Vaticane des *Acta Synodalia Concilii oecumenici Vaticani II*, à partir de 1971. Ainsi est-il possible aujourd'hui de connaître le texte de la Constitution à travers les diverses étapes de sa préparation et les modifications apportées au cours de la discussion conciliaire.

L'étude historique de Mgr P. Jounel aidera à situer le contexte ecclésial à la veille du concile, et servira de point de repère pour le chantier sans cesse repris du texte de la constitution.

Pour les étapes préparatoires du schéma, six points ont été retenus pour faire saisir le travail accompli. Ce sont des points particulièrement délicats où les modifications ont été nombreuses avant même le Concile : le principe général de réforme liturgique, celui d'adaptation, l'exposé du mystère eucharistique, le rituel de la messe, la langue vivante dans la messe, la concélébration. Il sera intéressant de pouvoir comparer, par exemple, la première et la dernière rédaction du schéma, et le texte finalement promulgué.

Le texte même de la Constitution se présente, sur les pages de gauche. Les modifications apportées au cours de la discussion conciliaire sont indiquées soit en italique, quand elles ont été de peu d'importance, soit en capitales, quand elles ont fait l'objet d'un vote particulier. Au-dessous, on trouvera le texte schéma tel qu'il a été proposé aux Pères, dans la mesure où il a été ensuite modifié.

Le texte français se présente sur les pages de droite, accompagné de trois sortes de documents : 1) des extraits du rapport du délégué de la Commission conciliaire de liturgie, présentant et justifiant les modifications apportées au schéma : ces extraits permettent de comprendre le sens exact du texte adopté et la portée des amendements ; 2) des « déclarations » qui accompagnaient le schéma dans son premier état puis avaient été enlevées : à la demande des Pères du concile elles furent restituées, et témoignent, pour leur part, des motivations du texte et des orientations prévues pour le travail postconciliaire ; 3) enfin les documents postconciliaires de mise en application de la Constitution, depuis le motu proprio Sacram Liturgiam du 25 janvier 1964 fixant la fin de la vacatio legis et les premières mesures d'application au 16 février 1964.

Ces documents constituent par eux-mêmes un commentaire objectif et une interprétation authentique de la réforme liturgique voulue par le 2^e Concile du Vatican et conduite avec prudence et ténacité par Paul VI.